

3
53/32

D
1
14

ANNALES

DE

Publiées par la Société royale d'Agriculture de France
L'AGRICULTURE FRANÇOISE.

TOME V.

ANNAALES
DE
L'AGRICULTURE FRANÇOISE,
CONTENANT
DES OBSERVATIONS ET DES MÉMOIRES
SUR TOUTES LES PARTIES DE L'AGRICULTURE ;

RÉDIGÉES par le C. TESSIER,
*De l'Institut national de France, de la Société de l'École de
Médecine de Paris, de celle d'Agriculture du Département
de la Seine, du Conseil d'Agriculture du Ministère de
l'Intérieur, etc.*

TOME V.



A PARIS,
DANS LA LIBRAIRIE de Madame HUZARD,
Imprimeur de la Société d'Agriculture du Département de la
Seine, rue de l'Éperon Saint-André-des-Arts, N°. 11.

AN IX.

AVERTISSEMENT.

IL est certain que l'Angleterre doit , en grande partie , l'avancement remarquable de son Agriculture , aux publications fréquentes de toutes les améliorations qui s'opèrent , tant dans le royaume que dans les pays étrangers. De quelque manière qu'on s'y prenne en France , on n'obtiendra de long-temps des succès aussi prompts et aussi sûrs. En voici la raison. En Angleterre , les hommes qui exploitent les terres savent lire presque tous , et sont avides d'apprendre. En France , l'éducation des campagnes n'ayant point encore été soignée , les Cultivateurs n'ont aucun désir de s'instruire. Ce que nous publions sur l'Agriculture ne sauroit donc aller directement à sa véritable adresse. Nous avons besoin de l'entremise de la classe , trop peu nombreuse , de citoyens éclairés , qui ont le bon esprit de préférer le séjour paisible des champs au tumulte des villes. Il importe d'offrir à ces derniers un moyen de connoître les idées utiles d'autrui , et de communiquer les leurs. Un ouvrage qui se distribueroit par parties ,

XX

A N N A L E S
DE L'AGRICULTURE FRANÇOISE.

OBSERVATIONS sur la Contribution foncière , à l'occasion d'un Mémoire inséré par extrait dans le Journal de Paris.

PAR LE C. TESSIER.

J'AI lu avec attention , dans le N°. 354 du *Journal de Paris* , au VIII , l'extrait d'un *Mémoire du C. Lacoste* , sur l'amélioration des finances , et quelques notes qui l'accompagnent. Voici les points que je crois susceptibles d'observations.

La Régie de l'enregistrement et du domaine s'est , dit-on , assurée que les biens nationaux , *le plus imposés de tous* à la contribution , n'y sont compris que pour un peu plus du quart de leur revenu. Les biens des particuliers , *plus ménagés* (1) , payant à peine le quart ,

(1) Je ne crois pas que les biens des particuliers soient *plus ménagés* que les biens nationaux. Cela ne me paroît pas même possible , puisque dans toutes les communes , l'assiette de la contribution foncière est faite par arpens , ou autres mesures , distinguées par sections. Par-tout , les biens nationaux sont imposés à raison de la quantité de terrein , comme ceux des particuliers qui les avoisinent.